

Quant à la production d'aval, en comptant sur le développement complet du système hydroélectrique du bassin du Columbia, l'énergie susceptible d'être produite grâce à une seule conduite de décharge du réservoir de Mica Creek, qui fait partie de ce système, sera de 15·0 milliards de kw.h., dont 11·0 milliards aux États-Unis et 4·0 milliards au Canada, tandis que les disponibilités d'aval de l'entreprise de Libby seront de 7·5 milliards, dont 6·0 milliards aux États-Unis et 1·5 milliards au Canada.

D. Vous ne pouvez en dire autant de l'aménagement de Murphy Creek près de la frontière?—R. Nous n'avons pas encore reçu les rapports de nos ingénieurs sur ce projet. Au moment où je vous parle, nous avons une sondeuse au fond de la rivière. Nos ingénieurs savent bien, en général, ce qu'il y a à faire et je crois qu'il y a tout lieu de croire que les espérances que nous entretenons se réaliseront; mais, tant que nous n'aurons pas les résultats des sondages et les observations de nos ingénieurs consultants, il n'y a rien de défini.

D. Apparemment la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada* a aussi les yeux tournés vers cette entreprise de Murphy Creek. J'ai ici des coupures d'un journal de Vancouver de la semaine dernière qui le prouvent.—R. Je crois que toutes les compagnies intéressées au développement hydroélectrique dans cette région sont dans le même cas. L'endroit choisi pour cet aménagement est ce que nous appelons un "emplacement naturel."

D. Cet endroit est en aval du barrage Kaiser projeté?—R. Environ deux milles en amont de Trail, au-dessous de la section 8. Je devrais peut-être vous dire que la section 8, qui se trouve à peu près à l'endroit où la compagnie Kaiser se propose de construire son barrage, a été examinée avec grand soin par nos ingénieurs et que, à la suite de cette étude, ils recommandent que l'emplacement soit fixé d'un côté du cours d'eau, étant donné que ce n'est là qu'un aménagement partiel des grandes disponibilités du lac Arrow pour l'emmagasinage de l'eau et que cet aménagement empêche un développement éventuel plus considérable en aval, à Murphy Creek. Au cours des pourparlers qui ont eu lieu à ce sujet, je puis vous confier que les ingénieurs de la compagnie Kaiser sont venus nous voir. Nous avons écouté leurs observations et nous leur avons dit que l'entreprise de Castlegar ne comportait qu'une utilisation partielle des grandes ressources du bassin. Nous leur avons dit que nous étions à faire l'étude de cet emplacement de Murphy Creek et que nous étions convaincus qu'un barrage en amont ne pourrait être construit sans la permission des autorités fédérales, en raison des responsabilités qui incombent au gouvernement fédéral en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. J'ai bien pris soin de faire parvenir au gouvernement de la Colombie-Britannique le compte rendu sténographique de ces conversations.

Le coût estimatif de cette énergie, tous frais d'installation compris, est de \$230 le kw., sans compter les installations en aval. Ces chiffres sont semblables à ceux de la production hydroélectrique de Niagara, qui est considérée comme très avantageuse. Nous avons obtenu ces chiffres il y a deux jours seulement. Voilà donc un projet très attrayant pour un organisme public ou pour une société privée et qui n'est pas trop considérable ni pour un organisme public ni pour une entreprise privée.

D. Si je vous ai bien compris, vous avez dit hier que certains des travaux compris dans ce projet pourraient être mis à exécution dès maintenant sans nuire à la réalisation ultérieure du plan général. Pourriez-vous nous dire quels